

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 001-200070118-20231205-DEC_23_85-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2023/85 – Convention de partenariat des Gîtes de la Calonne avec l'Office de tourisme Ars-Trévoux

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,
Vu la délibération 2021/01/26/03 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Tourisme, relative aux conventions de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et divers organismes et les signer,
Vu la proposition de l'office de tourisme d'Ars-Trévoux,
Considérant le besoin pour la structure d'être visible auprès des acteurs touristiques locaux,
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme du 4 décembre 2023,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et l'office de tourisme Ars-Trévoux afin d'intégrer la structure dans la brochure des hébergements 2024, le guide touristique 2024 ainsi que sur le site Internet de l'office de tourisme Ars-Trévoux.

Article 2 :

Ladite convention sera valable jusqu'au 31 octobre 2024.

Article 3 :

Le coût de ce partenariat pour les Gîtes de la Calonne est fixé à 90 euros.

Article 4 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et Mme la responsable du Service de gestion comptable de CHATILLON S/CHALARONNE.

Fait à MONTCEAUX, le 5 décembre 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

à retourner à l'Office de Tourisme ARS TREVOUX (Joëlle)
accompagné de votre règlement + texte + photos **avant le 14 Décembre 2023**

Entre les soussignés :

Nom : Prénom :

Dénomination sociale / entreprise/ société ou
établissement :

Adresse de l'établissement ou de l'hébergement :

Adresse du siège social ou du
propriétaire :

Tél : : Mail :

Ci-après dénommé le « PARTEANAIRE », d'une part.

ET L'Office de Tourisme ARS TREVOUX,
Situé place de la passerelle, 01600 TREVOUX
Représenté par Mme Monique Rongeon, Présidente,
Ci-après dénommé « L'OFFICE DE TOURISME », d'autre part.

La présente convention est faite en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.
Un formulaire de mise à jour des informations en ligne est annexé à cette convention (API FORM).

ARTICLE 1 : Objet

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion des socioprofessionnels à l'OFFICE DE TOURISME dans le cadre des missions de promotion que ces derniers lui confient.

ARTICLE 2 : Obligations de l'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Mettre en ligne l'offre du PARTENAIRE sur le site internet www.ars-trevoux.com (coordonnées, photographies, description, localisation, dates et/ou horaires d'ouverture);
- Intégrer le ou les biens du PARTENAIRE dans la brochure des hébergements 2024 en version numérique (uniquement pour les propriétaires d'hébergements et transports), l'office de tourisme se réserve la possibilité de l'éditer afin de l'envoyer par courrier en fonction des demandes qu'il recevra.
- Intégrer le ou les services ou activités du PARTENAIRE dans le MAG 2024 en version numérique et imprimée (5 000 exemplaires) (uniquement pour les prestataires de loisirs, services et commerces).
- Mettre à disposition du PARTENAIRE des documents numériques et / ou papiers proposés par l'Office de Tourisme (brochures, plans, agendas, cartes....)
- Fournir des informations dédiées sur www.ars-trevoux.com grâce à un espace réservé aux socioprofessionnels du tourisme (informations mensuelles, bilans d'activité, statistiques, lettre d'info PRO...).

ARTICLE 3 : Obligations du PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à :

- Être à jour de son adhésion et de sa cotisation auprès de son Office de Tourisme de référence, l'Office de Tourisme ARS TREVoux ;
- Mettre à jour les informations et les photographies de sa structure auprès de son Office de Tourisme de référence, l'Office de Tourisme ARS TREVoux, **via le formulaire API FORM** dont le lien vous parviendra dans un prochain mail.
- Participer au développement touristique du réseau en relayant les informations communiquées par l'Office de Tourisme ARS TREVoux.
- **Envoyer une à cinq (1) photographies de bonne qualité avec un format exigé : 1200 pixels minimum sur le grand côté / 10 Mo maximum pour le MAG 2024.**
- **Retourner cette convention de partenariat remplie et signée en deux exemplaires à l'OFFICE DE TOURISME ARS TREVoux, accompagnée du règlement (chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme Ars Trévoux ou par virement : RBI ci-joint)**

ARTICLE 4 : Période de validité

La présente convention est valable pour une durée d'un an (1) du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.
En cas de litige soulevé par l'une des parties, ces dernières s'engagent à trouver une entente à l'amiable avant de se référer au tribunal compétent.

ARTICLE 5 : Tarification annuelle

Le prix de l'abonnement forfaitaire annuel est précisé dans le tableau ci-dessous.
Le PARTENAIRE choisit la formule correspondante à son offre touristique en cochant une des cases suivantes :

Adhésion Formule 1 : bandeau avec photo	<input type="checkbox"/> 90 euros
Adhésion Formule 2 : bandeau avec photo + encart pub 1/4 page	<input type="checkbox"/> 165 euros
Adhésion Formule 3 : bandeau avec photo + encart pub ½ page	<input type="checkbox"/> 305 euros
Adhésion Formule 4 : bandeau avec photo + encart pub 1 page	<input type="checkbox"/> 595 euros
+ Traduction pour site internet descriptif complet en Anglais (fiche Apidae) :	<input type="checkbox"/> 35 euros

(1) J'autorise l'Office de Tourisme ARS TREVoux à diffuser les informations communiquées via ce formulaire ainsi que les photographies que j'ai envoyé par mail ou que j'ai transmis via la base de données touristiques APIDAE pour parution sur le site www.ars-trevoux.com, sur les réseaux sociaux et sur les supports de communication touristiques, numériques et imprimés.

Je donne mon accord pour que ces données puissent être exploitées par d'autres structures touristiques, des organismes de la presse et de partenaires de l'Office de Tourisme ARS TREVoux uniquement à des fins promotionnelles.

Date :/...../2023

Le PARTENAIRE
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

L'OFFICE DE TOURISME
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »